

**Délibération portant approbation au tarif applicable aux étudiants inscrits à l'Enssib en masters dans le cadre de l'alternance**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

**Sur** proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2018 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le tarif applicable aux étudiants inscrits à l'Enssib en masters dans le cadre de l'alternance**, ainsi qu'il suit :

A compter de la rentrée universitaire 2018 – 2019, l'Enssib ouvre à l'alternance trois parcours de deuxième année de sa mention de master *Sciences de l'information et des bibliothèques* (SIB) :

- Politique des bibliothèques et de la documentation (PBD)
- Publication numérique (PUN)
- Sciences de l'information et des bibliothèques – Information scientifique et technique (SIBIST)

Le tarif suivant est également proposé par l'université Lyon 1 pour les étudiants inscrits en alternance dans la mention de master SIB :

**Taux horaire de 15€ (applicable aux heures « étudiant » sans le stage)**

La facturation s'établit à l'heure, selon les plannings validés pour le parcours.

Pour information, le coût indicatif d'inscription pour chaque parcours, supporté par l'employeur, est le suivant :

Parcours de deuxième année PBD	256 h x 15 = 3 840 €
Parcours de deuxième année PUN	208 h x 15 = 3 120 €
Parcours de deuxième année SIBIST	257 h x 15 = 3 855 €

**Fait à Lyon, le 12 mars 2017**

Le président du Conseil d'Administration



**M. Marc Olivier BARUCH**

Le directeur



**M. Yves ALIX**